

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi 4 novembre 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Linda McDuff	siège 1
	Bernard Roy	siège 2
	Maryse Dubé	siège 4
	Richard Dubé	siège 5
	Patrick Sweezey	siège 6
Absente	Pamella St-Pierre	siège 3

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur François Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l’ordre du jour qui accompagnait l’avis de convocation.

Résolution 24-11-132

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D’accepter l’ordre du jour en laissant le point 18 « Varia » ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l’ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Démission conseillère poste 3;**
- 6. Droit de veto relatif à la résolution # 24-10-122;**
- 7. Octroi de contrat – reconstruction du chemin des Côtes;**
- 8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 320-24 fixant le nombre de membres composant le conseil ;**
- 9. Déclaration d’intérêt pécuniaire;**
- 10. Divulgateion relative aux apparentés;**
- 11. Calendrier des séances ordinaires 2025;**
- 12. Prévisions budgétaires 2025 de la Régie des déchets;**
- 13. Droit de passage club d’auto-neige Cookshire Inc.;**

14. Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook;
15. Loisirs – renouvellement du permis d'alcool;
16. Soumissions
 - 16.1 Balayage de rue 2025;
 - 16.2 Abat-poussières 2025;
17. Paiement des comptes :
 - 17.1 Comptes payés ;
 - 17.2 Comptes à payer ;
18. Bordereau de correspondance;
19. Rapports :
 - 19.1 Maire;
 - 19.2 Conseillers;
 - 19.3 Directeur général;
20. Varia ;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 AOÛT, 3 ET 19 SEPTEMBRE 2024**

Résolution 24-10-121

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

D'approuver les procès-verbaux des séances régulières du 5 août et du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **DÉMISSION CONSEILLÈRE POSTE N° 3:**

ATTENDU QUE le conseil municipal prend connaissance de la démission de la conseillère Pamella St-Pierre au siège n°3 en date du 3 novembre 2024;

ATTENDU QU' il reste moins d'un an avant les élections générales ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), une élection partielle pour le remplacer n'est pas obligatoire ;

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

IL EST RÉSOLU de prendre acte de la démission de Pamella St-Pierre et de ne pas décréter d'élection partielle pour combler la vacance.

6. **DROIT DE VETO RELATIF À LA RÉSOLUTION # 24-10-122**

ATTENDU QUE conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, monsieur le maire a exercé son droit de veto relativement à la résolution # 24-10-122;

ATTENDU QUE la résolution est soumise de nouveau à la considération du conseil;

Résolution 24-11-134

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

DE rejeter la résolution # 24-10-122 telle qu'elle a été adoptée lors de la séance du 7 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. OCTROI DE CONTRAT – RECONSTRUCTION DU CHEMIN DES CÔTES

ATTENDU QUE la municipalité d'East Hereford a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N° SHE-24010917-A0, et ce, pour des travaux de drainage et de voirie sur le chemin des Côtes;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres contenaient une option A et une option B et que la réalisation des travaux est conditionnelle à l'obtention du financement par le Programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique (MSP);

ATTENDU QUE conformément au *Code municipal du Québec*, l'octroi de tout contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt visant à financer les travaux, le cas échéant;

ATTENDU QUE 7 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis pour chacune des options avant 14h00, le 3 octobre 2024, soit :

Option A

RANG	SOUSMISSIONNAIRES	OPTION A	REMARQUES
		MONTANT DÉPOSÉ AVEC TAXES	
1	T.G.C. inc.	988 785,00 \$	Conforme
2	Les Entreprises Richard Brisson inc.	1 011 205,13 \$	Conforme
3	Eurovia Québec Construction inc.	1 073 533,61 \$	Conforme
4	Grondin Excavation inc.	1 187 313,94 \$	Conforme
5	Excavations Gagnon et Frères inc.	1 271 951,35 \$	Conforme
6	Groupe Colas Québec inc.	1 310 715,00 \$	Conforme
7	Groupe Lapalme inc.	1 593 493,98 \$	Conforme

Option B

RANG	SOUSMISSIONNAIRES	OPTION B	REMARQUES
		MONTANT DÉPOSÉ AVEC TAXES	
1	Les Entreprises Richard Brisson inc.	1 439 476,65 \$	Conforme
2	Eurovia Québec Construction inc.	1 497 785,39 \$	Conforme
3	Grondin Excavation inc.	1 585 375,37 \$	Conforme
4	T.G.C. inc.	1 595 853,00 \$	Conforme

5	Excavations Gagnon et Frères inc.	1732 100,62	\$	Conforme
6	Groupe Colas Québec inc.	1868 343,75	\$	Conforme
7	Groupe Lapalme inc.	2 131 450,55	\$	Conforme

ATTENDU QU' après étude et analyse des soumissions, les soumissions reçues s'avèrent conformes;

ATTENDU les recommandations des Services EXP inc.;

Résolution 24-11-135

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise T.G.C. inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme pour l'option A, pour l'exécution des travaux de drainage et de voirie sur le chemin des Côtes conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 988 785.00\$ incluant les taxes, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur de tout règlement d'emprunt nécessaire pour financer les travaux, le cas échéant, de même qu'à la confirmation de l'aide financière à être versée par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 320-24 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL;

Avis de motion est donné par Linda McDuff que lors d'une prochaine séance du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour adoption, le règlement numéro 320-24 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Présentation, adoption et dépôt du projet de règlement 320-24 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal

Résolution 24-11-136

Règlement numéro 319-24
Règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;

ATTENDU QUE l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) (LERM) autorise le conseil « d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

ATTENDU QUE ce règlement doit, d'une part, être adopté conformément à la procédure prévue à la loi et, d'autre part, être adopté au plus tard le 31 décembre de l'année civile « qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale »;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim indique que le présent règlement a pour objet, conformément à l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de quatre (4) conseillers;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller XX,
appuyé par le conseiller XX,

et résolu que le règlement suivant soit adopté :

Article 1. Composition du conseil

Le conseil de la Municipalité se compose du maire et de (quatre) conseillers.

Article 2. Entrée en vigueur et prise d'effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il s'applique à compter de la prochaine élection générale, conformément au 3^e alinéa de l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

BENOIT LAVOIE Maire	FRANÇOIS LESSARD, Directeur général et greffier-trésorier par intérim
-------------------------------------	--

Avis de motion	4 novembre 2024
Dépôt du projet	4 novembre 2024
Consultation publique	2 décembre 2024
Adoption	2 décembre 2024
Avis public	3 décembre 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Monsieur François Lessard confirme avoir reçu des élus une copie du formulaire *SM-70 déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*. Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

10. DIVULGATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La déclaration des apparentés a été remplie par chacun des membres du conseil municipal pour l'année 2024.

11. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution 24-11-137

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé
appuyé par le conseiller Bernard Roy

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et qui débuteront à 19 h :

Lundi 6 janvier 2025
Lundi 3 février 2025
Lundi 10 mars 2025
Lundi 7 avril 2025
Lundi 5 mai 2025
Lundi 2 juin 2025
Lundi 7 juillet 2025
Lundi 4 août 2025
Mardi 2 septembre 2025
Lundi 6 octobre 2025
Lundi 3 novembre 2025
Lundi 1 décembre 2025

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2025 DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

ATTENDU QUE la municipalité d'East Hereford est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2025 au montant de 3 570 053,44\$, ainsi que les tarifs applicables pour 2025 ;

ATTENDU QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2025 comme le prévoit le Code municipal ;

Résolution 24-11-138

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

Que la municipalité d'East Hereford approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2025 soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. DROIT DE PASSAGE CLUB D'AUTO-NEIGE COOKSHIRE INC.

- ATTENDU QUE** le club Auto-neige Cookshire demande l'autorisation à la Municipalité un droit de passage pour les traverses que nous avons sur notre territoire;
- ATTENDU QUE** les traverses que le club utilise se situent sur le chemin Owen, chemin des Côtes, chemin Houle, chemin Beloin et Rang 9;
- ATTENDU QUE** le club a transmis la preuve d'assurance responsabilité civile générale;

Résolution 24-11-139

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

D'autoriser le club Auto-Neige Cookshire de circuler sur le territoire de la Municipalité pour l'hiver 2024-2025 aux traverses suivantes :

- Chemin Owen
- Chemin des Côtes
- Chemin Houle
- Chemin Beloin et
- Rang 9

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. SOIRÉE DES FÊTES DE LA MRC DE COATICOOK

- ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook organise chaque année une soirée des fêtes pour l'ensemble des élus et direction générale de la MRC de Coaticook;
- ATTENDU QUE** la soirée se tiendra le 1er décembre prochain à la salle L'Épervier de la ville de Coaticook;
- ATTENDU QUE** les billets sont au coût de 70 \$ taxes incluses;

Résolution 24-11-140

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'autoriser le directeur général par intérim à procéder à l'achat d'un billet pour la soirée des fêtes de la MRC de Coaticook au montant de 70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. LOISIRS – RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ALCOOL

- ATTENDU QUE** les loisirs East Hereford organisent plusieurs activités extérieures pour s'assurer d'un financement adéquat et ce, au profit de diverses clientèle;

- ATTENDU QUE** les loisirs East Hereford ont toujours sur place une équipe de bénévoles consciencieux qui s'assurent de la sécurité des activités;
- ATTENDU QUE** la Municipalité juge ces activités essentielles pour la qualité de vie de son milieu ainsi que pour la survie de l'organisme;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec les activités proposées;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec la demande des loisirs East Hereford auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Résolution 24-11-141

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyée par le conseillère Maryse Dubé,

QUE le conseil municipal d'East Hereford autorise la demande de permis d'alcool pour l'année 2025.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise avec la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. SOUMISSIONS

16.1. Balayage de rue 2025;

Point reporté.

16.2 Abat-poussières 2025;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire épandre de l'abat poussière sur les chemins de terre de la municipalité à chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions;

Résolution 24-11-142

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la soumission d'Enviro Solution au montant de 0.459 \$ le litre pour 40 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PAIEMENT DES COMPTES

17.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 88 822,81 \$ payé du 5 au 31 octobre 2024;

Résolution 24-11-143

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 88 822,81 \$ payé du 5 au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 122 176,74\$ en date du 31 octobre 2024;

Résolution 24-11-144

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 122 176,74 \$ en date du 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Monsieur François Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, a lu la correspondance reçue.

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

Monsieur le maire fait un compte rendu de la réunion de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook. Le budget de la Régie sera adopté lors de la prochaine rencontre. Il fait également le compte-rendu de la réunion des maires et du lac-à-l'épaule de la MRC.

19.2 Conseillers (ères)

Monsieur Bernard Roy nous informe que la fondation Bel-Environ est en préparation de son budget. Un après-funérailles a eu lieu au sous-sol de l'église (plus de 100 personnes). Il souhaite féliciter Félix Longpré et Danaël Desbiens, deux jeunes athlètes de la région dont les efforts ont été récompensés.

Monsieur Richard Dubé nous fait part d'une rencontre de ressources humaines.

19.3 Direction générale

Le directeur général par intérim fait part de plusieurs sujets et quelques demandes en ressortent.

19.3.1 Services Taïga communications

ATTENDU QUE les procès-verbaux, les avis publics et autres documents doivent être publiés sur le site internet de la municipalité;

ATTENDU QUE le fournisseur de la municipalité, Taïga communications peut s'en charger au taux horaire de 60\$/heure;

Résolution 24-11-145

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

DE retenir les services de Taïga communications au taux de 60\$/heure pour ajouter les documents sur le site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est
21 h 46

Benoit Lavoie, maire

François Lessard,
directeur général et
greffier-trésorier par intérim